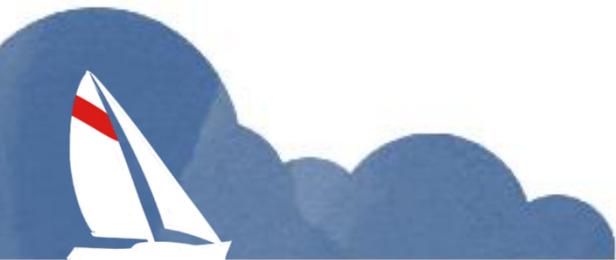

Dossier de présentation

CQP-Initiateur Voile Croisière



SOMMAIRE

1. LE CERTIFICAT DE QUALIFICATION D'INITIATEUR VOILE	p.3
1.1 Présentation générale de la formation :	p.3
1.2 Prérogatives du diplôme	p.4
1.3 Pré requis d'entrée en formation	p.6
1.4 Les Blocs de Compétences du CQP-IV	p.7
2. ORGANISATION DE LA FORMATION	p.7
2.1 Ruban pédagogique de la formation	p.7
2.2 Objectifs et contenus de la formation	p.8
Acquisition et validation : Niveau 4 FFV	
Bloc de compétences N°3 du CQP-IV	
Bloc de compétences N°1 & 2 du CQP-IV	
2.3 Dates et durée	p.21
3. MODALITES DE CERTIFICATION	p.22
4. CONTACTS ET REFERENTS	p.24
5. TARIFS/FINANCEMENTS ET INSCRIPTION	p.25
6. ACCESSIBILITE PSH	p.27
7. ANNEXES	p.28

1. LE CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE D'INITIATEUR VOILE

1.1 Présentation générale de la formation

La formation est accessible aux débutants et aux personnes ayant une première expérience courte de l'activité.

L'accès aux formations démarrant au niveau 3 se fait après une journée de tests de positionnement technique et théorique.

Le Niveau 4 FFV:

- Permet de valider le niveau d'autonomie (Niveau 4 FFV) en voile
- En plus de ce niveau d'autonomie (inclus dans la formation), il sera obligatoire de justifier des pièces suivantes (non inclus dans la formation) pour participer aux EPMS et bloc N°3:
 - Attestation de capacité à nager 25m
 - Permis de conduire d'un bateau de plaisance à moteur
 - Attestation de formation en cours de validité d'une formation aux premiers secours (Cf diplômes équivalences PSC1)
 - Licence FFV en cours de validité mention « club » ou pratiquant » : certificat médical obligatoire (Il est possible d'obtenir sa licence FFV auprès des Glénans)

Merci de bien lire les documents annexes détaillant les pré requis. Toute non-conformité ne permettra pas l'entrée en formation.

Certification du Bloc de compétences N°3

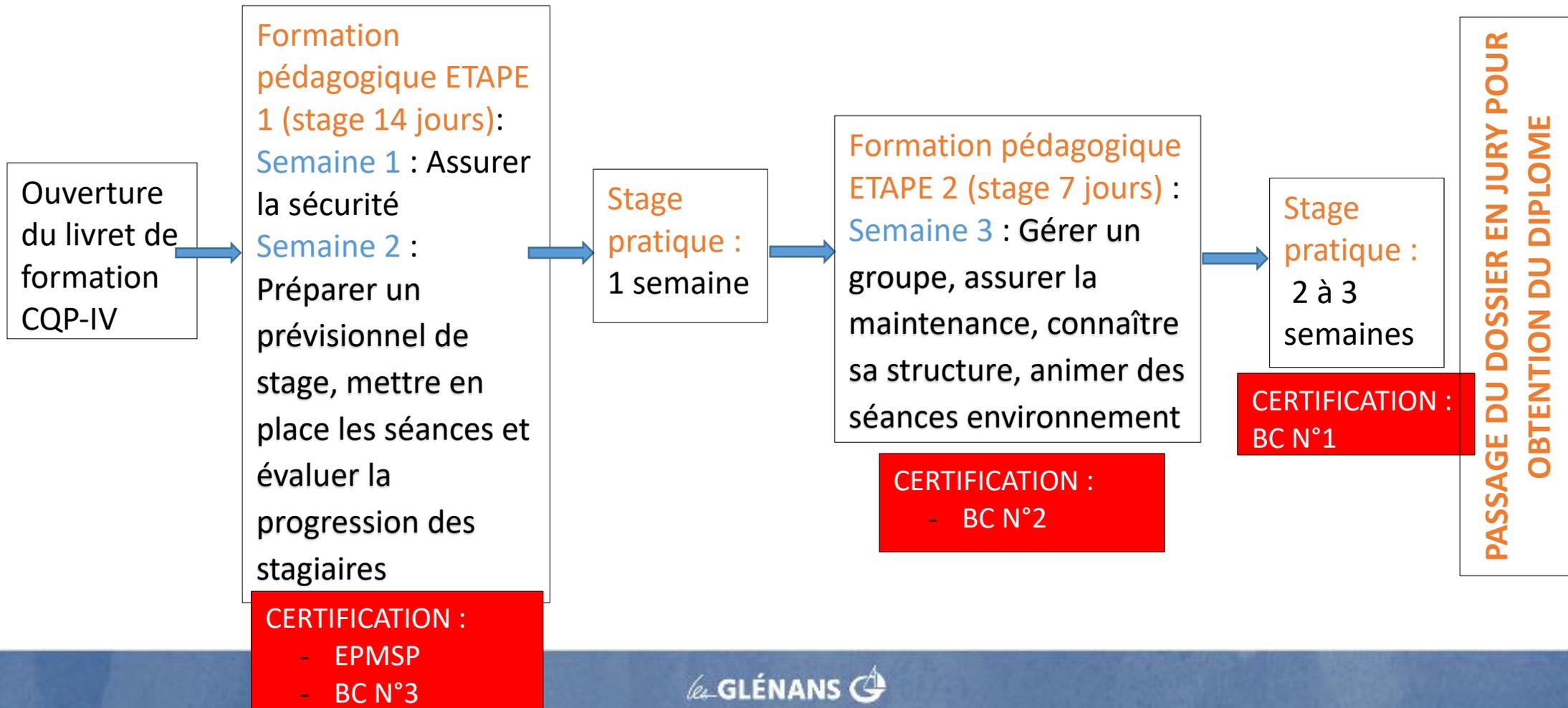
- Se déroule en Organisme de formation
- Permet l'encadrement sous supervision d'un tuteur disposant d'une qualification de formateur FFVoile durant la validité du livret de formation (3ans).

Certification du Bloc de compétences N°2 :

- Se déroule en Organisme de formation après 1 semaine de mise en pratique pédagogique en entreprise d'accueil

Certification du Bloc de compétences N°1 :

- Se déroule en entreprise d'accueil, sous convention de stage, signée entre Les Glénans, le stagiaire et l'entreprise d'accueil en stage
- Sous la supervision d'un tuteur disposant de la qualification de formateur régional ou formateur national FFV
- Avec un livret de formation en cours de validité (3 ans)



1.2 Prérogatives du diplôme et poursuite de formation

Le Certificat de Qualification Professionnelle d'Initiateur Voile (CQP-IV) est un diplôme de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF), mis œuvre par la Fédération Française de Voile et ses structures affiliées.

Le règlement du CQP-IV est consultable sur ce lien :

https://espaces.ffvoile.fr/media/90125/re%CC%80glement_cqp_initateur_voile.pdf

Fiche RNCP N°RNCP38800 : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38800/>

Le code du sport définit les conditions d'exercice des titulaires du CQP-IV :

Conformément à l'annexe II-I de l'article A 212-1 du code du sport, les conditions d'exercice du titulaire du CQP d'INITIATEUR VOILE sont «*l'animation et l'initiation à la voile*» et les limites des conditions d'exercice sont les suivantes: *exercice «sous l'autorité d'un titulaire d'une certification professionnelle des activités physiques ou sportives de niveau IV ou supérieur voile ou assortie d'un CQP d'INITIATEUR VOILE, le nombre de titulaires du CQP d'INITIATEUR VOILE placés sous cette autorité ne pouvant être supérieur à 10, dans la limite de 140 pratiquants encadrés par titulaires d'une certification de niveau IV ou supérieur ».*

Le CQP-IV permet d'encadrer :

- Sous supervision d'un titulaire d'une certification professionnelle des activités physiques ou sportives en voile de niveau IV (BPJEPS, BEES 1°) ou supérieur (DEJEPS, DESJEPS, BEES 2°)
- Toute l'année
- Tout public, y compris scolaire
- En tant que bénévole ou salarié.e (ne permet pas d'être travailleur.euse indépendant.e)
- Jusqu'à 60MN d'un abri pour la croisière

Poursuite de formation :

Il est possible, dans le cadre d'un projet professionnel dans le milieu du nautisme, de s'orienter vers la formation au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire, et des Sports (BPJEPS) mention « Educateur Sportif Voile Croisière jusqu'à 200 MN ». Ce diplôme d'Etat est indispensable pour travailler en tant qu'auto-entrepreneur.euse et prendre la responsabilité d'une structure ou d'une équipe de CQP-IV.

Tous les renseignements sur cette formation en suivant ce lien :

<https://www.glenans.asso.fr/formation-continue>

1.3 Pré requis d'entrée en formation et description du CQP-IV**Niveau 4FFV**

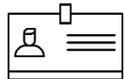
Attester d'un niveau de pratique à la navigation en autonomie (niveau technique 4 de la FFVoile)

**PSC1**

Être titulaire d'une certification ou équivalent à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 »

**Certificat médical**

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile

**Pièce d'identité**

Pièce administrative justifiant de l'identité.

**Capacité à savoir nager**

Justifier de sa capacité à savoir nager vingt-cinq mètres et à s'immerger au moyen de la production de l'attestation ou de l'un des certificats prévus à l'article A. 322-3-1 du code du sport

**Permis bateau**

Être titulaire du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur option « côtière » ou option « eaux intérieures ».

**Licence FFV en cours de validité mention « club » ou pratiquant**

1.4 Les Unités de Compétences du CQP-IV (Blocs de compétences 1 à 3)

La formation au CQP-IV est organisée en 3 blocs de compétences :

BLOC DE COMPETENCES N°3 : Entretien, préparation et surveillance des conditions de pratique d'usagers autonomes en voile dans un espace nautique déterminé.

BLOC DE COMPETENCES N°2 : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif.

BLOC DE COMPETENCES N°1 : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de voile

Bloc de Compétences N°1 : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de voile	Bloc de compétences N°2 : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif.	Bloc de compétences N°3 : Entretien, préparation et surveillance des conditions de pratique d'usagers autonomes en voile dans un espace nautique déterminé.
A.1.1 – Repérage des objectifs et ressources de la structure, des caractéristiques et des besoins des participants en son sein à une ou plusieurs séances de voile.	A.2.1 – Information des publics et promotion des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif.	A.3.1 Préparation logistique d'une navigation à la voile et maintenance du matériel dans un centre nautique.
A.1.2 Etablissement d'un cycle de séances de voile adapté aux projets de navigation des pratiquants dans la structure.	A.2.2 – Organisation de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif.	A.3.2 Mise à disposition de matériel et d'équipement à des Pratiquants autonomes en vue d'une navigation à la voile sur un site déterminé.
A.1.3 – Préparation et installation du matériel nécessaire à la séance de voile.	A.2.3 – Communication avec différents acteurs autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif.	A.3.3 Surveillance, assistance et secours aux pratiquants autonomes en voile ou les tiers.
A.1.4 – Accueil des pratiquants à une séance de voile.		
A.1.5 – Animation d'une séance de voile.		
A.1.6– Mise en sécurité des pratiquants et des tiers.		
A.1.7– Réalisation d'une évaluation d'une séance et d'un cycle de séances de voile.		

2. ORGANISATION DE LA FORMATION

2.1 Ruban pédagogique

La formation alterne période de stages et période de repos (cf. Planning détaillé pour chaque session téléchargeable sur le site internet).

Validation Pré requis N4FFV - Formation niveau débutant		
N1FFV	Bases de la voile - Stage sur site	7 jours
N2FFV	Croisière Niveau 2 - Stage Semi embarqué	11 jours
N3FFV	Equipier Polyvalent - Stage embarqué	11 jours
N3FFV	Conduite Manœuvres - Stage sur site	11 jours
N3FFV	Croisière Intensive - Stage embarqué	11 jours
N4FFV	Chef de bord - Stage embarqué	11 jours
N4FFV	Technologie et Environnement - Stage sur site	4 jours
N4FFV	Préparation Niveau 4FFV - Stage sur site	7 jours
N4FFV	Niveau 4FFV - Stage semi embarqué CERTIFICATION	14 jours

Validation Pré requis N4FFV - Formation niveau intermédiaire		
N3FFV	Conduite Manœuvres - Stage sur site	11 jours
N3FFV	Croisière Intensive - Stage embarqué	11 jours
N4FFV	Chef de bord - Stage embarqué	7 jours
N4FFV	Chef de quart - Stage embarqué	11 jours
N4FFV	Préparation Niveau 4FFV - Stage sur site	7 jours
N4FFV	Niveau 4FFV - Stage semi embarqué CERTIFICATION	14 jours

Validation CQP- Initiateur Voile		
Certifications	Heures en OF	Heures stages en entreprise
Bloc de compétence N°1		198 Heures
Bloc de compétence N°2	49 Heures	
Bloc de compétence N°3	98 Heures	

2.2 Objectifs et contenus des blocs de compétences

Le Niveau 4 FFV

- Objectifs

L'objectif est la validation du Niveau 4 FFV.

Les niveaux fédéraux sont définis comme suit :

- 1 Premiers bords**
Se déplacer à la voile sur un trajet choisi et encadré par le moniteur
- 2 Perfectionnement**
Atteindre tout point du plan d'eau, sur un trajet choisi et encadré par le moniteur
- 3 Evolution**
Evoluer librement dans une zone de navigation surveillée
- 4 Autonomie**
Naviguer en autonomie et choisir sa zone de pratique

	SOUS DOMAINE	NIVEAU	COMPETENCE SPECIFIQUE	EVALUATION
CONDUITE	Réglages des profils	NIVEAU 1	Gonfler la voile pour avancer	
		NIVEAU 1	Utiliser la voile pour ralentir	
		NIVEAU 2	Adapter l'ouverture de la voile à l'allure	
		NIVEAU 3	Régler le volume des voiles en statique (halebas, cunningham, bordure, lattes)	
		NIVEAU 4	Adapter les réglages en fonction de l'allure et des conditions de vent et de mer pour faciliter le pilotage	
		NIVEAU 5	Adapter constamment les réglages et la conduite en fonction de l'allure et des variations de vent et de mer pour optimiser la vitesse	
	Gestion de la trajectoire	NIVEAU 1	Utiliser la barre pour se diriger	
		NIVEAU 1	Utiliser la barre pour ralentir	
		NIVEAU 2	Conserver une trajectoire fixe	
		NIVEAU 2	Ajuster la trajectoire à une ouverture de voile donnée	
		NIVEAU 2	Choisir des trajectoires permettant de gagner au vent ou sous le vent	
		NIVEAU 2	Suivre un cap ou un alignement	
		NIVEAU 2	Identifier son allure de navigation	
		NIVEAU 5	Choisir la trajectoire rapprochant de l'objectif (adonnantes/refusantes)	
	Equilibre du navire	NIVEAU 2	Choquer ou border la voile pour compenser un déséquilibre	
		NIVEAU 3	Maintenir l'équilibre du support en utilisant la voile (au près)	
		NIVEAU 3	Maintenir l'équilibre du support en utilisant la barre (au portant)	
		NIVEAU 4	Coordonner les actions de barre et écoute pour équilibrer le bateau sans changer d'allure	
NIVEAU 5		Coordonner les actions barre-écoute-déplacement pour optimiser la vitesse		
NIVEAU 5		Coordonner les actions de barre-écoute-déplacement pour optimiser le gain au vent ou gain sous le vent		

	SOUS DOMAINE	NIVEAU	COMPETENCE SPECIFIQUE	EVALUATION
MANŒUVRE	Changement d'amure et d'allure	NIVEAU 1	Utiliser la barre pour changer d'amure	
		NIVEAU 1	Se déplacer pour changer de côté sans compromettre la manœuvre	
		NIVEAU 2	Virer de bord et empanner sans s'arrêter	
		NIVEAU 3	Connaitre et effectuer les tâches de chaque poste lors des manœuvres	
		NIVEAU 4	Virer de bord et empanner en maitrisant l'angle de sortie (près, large, vent arrière)	
		NIVEAU 5	Augmenter le gain au vent ou sous le vent pendant les virements ou les empannages, en adaptant les manœuvres aux conditions de vent et de mer	
	Préparation et adaptation de voilure	NIVEAU 3	Gréer	
		NIVEAU 3	Adapter la surface (changement de voile, prise de ris)	
	Arrêt - Mouillage - manœuvre de port	NIVEAU 1	Se préparer au départ à la voile ou au moteur	
		NIVEAU 2	Participer aux manœuvres d'entrée et de sortie de port	
NIVEAU 2		Situer sa zone de départ		

	SOUS DOMAINE	NIVEAU	COMPETENCE SPECIFIQUE	EVALUATION
NAVIGATION	Préparation et recueil des informations	NIVEAU 2	Repérer les dangers éventuels sur la zone proposée	
		NIVEAU 3	Evaluer les exigences d'une situation de navigation	
		NIVEAU 5	Présenter les informations météorologiques utiles à la définition du programme de navigation	
	Construction de la route	NIVEAU 3	Se représenter les trajectoires à suivre et les allures à prendre pour rejoindre un point donné du plan d'eau	
		NIVEAU 3	Elaborer et suivre une route dans un périmètre défini	
		NIVEAU 3	Participer au choix d'un programme ou d'une zone de navigation	
		NIVEAU 4	Rejoindre un point du plan d'eau sans augmenter inutilement la route (notion de cadre)	
		NIVEAU 4	Choisir une zone de navigation en fonction des dangers et des informations météorologiques disponibles permettant un retour facile y compris en cas de détérioration des conditions	
	Positionnement	NIVEAU 1	Se situer approximativement sur une carte en faisant le lien avec le paysage	
		NIVEAU 3	Mettre en relation le paysage rencontré avec la carte marine	
		NIVEAU 4	Savoir se situer en permanence sur la carte et sur l'eau	
		NIVEAU 4	Savoir se situer sur le plan d'eau	
NIVEAU 5		Définir et critiquer sa route, entretenir une estime		
	NIVEAU 5	Maitriser l'utilisation des différentes technique de navigation (GPS, estime, relèvements, pilotage etc.) de jour		

	SOUS DOMAINE	NIVEAU	COMPETENCE SPECIFIQUE	EVALUATION
SECURITE	Prévention des accidents	NIVEAU 1	Rester attentif aux conseils de sécurité	
		NIVEAU 1	Savoir utiliser les winchs en sécurité	
		NIVEAU 1	Se déplacer en équilibre sur tout le navire	
		NIVEAU 1	S'équiper avec le matériel proposé	
		NIVEAU 2	Assurer une veille permanente	
		NIVEAU 2	Connaitre les principales règles de route pour éviter les abordages	
		NIVEAU 3	Connaitre la localisation et l'utilisation du matériel de sécurité embarqué	
		NIVEAU 4	Choisir dans le matériel disponible, celui adapté à son niveau et aux conditions	
	Alerte	NIVEAU 1	Signaler les objets polluants ou dangereux repérés	
		NIVEAU 2	Signaler ses difficultés	
		NIVEAU 3	Connaitre les procédures d'alerte et de signalement	
	Gestion des accidents	NIVEAU 1	Se préparer au remorquage	
		NIVEAU 2	Se regrouper	
		NIVEAU 2	Expérimenter les manœuvres courantes de sécurité dans des conditions aménagées	
		NIVEAU 4	Remplir un rapport de mer	
NIVEAU 4		Remorquer une embarcation (à la voile ou au moteur)		

	SOUS DOMAINE	NIVEAU	COMPETENCE SPECIFIQUE	EVALUATION
TECHNOLOGIE	Gréement - accastillage - matelotage	NIVEAU 1	Faire deux nœuds marins	
		NIVEAU 3	Connaitre les fondamentaux du matelotage en vue d'assurer les réparations de fortune	
	Moteur	NIVEAU 1	Procéder aux vérifications du moteur avant mise en route	
		NIVEAU 1	Utiliser correctement l'embrayage et la manette des gaz du moteur	
		NIVEAU 3	Vérifier la propreté du filtre à eau de mer	
		NIVEAU 3	Réamorcer le circuit eau de mer	
		NIVEAU 4	Réamorcer le circuit carburant	
	Coque - Appendice - Aménagement intérieur - électronique	NIVEAU 3	Surveiller l'état du navire	
		NIVEAU 5	Maintenir l'état du bateau	

ORGANISATION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE	SOUS DOMAINE	NIVEAU	COMPETENCE SPECIFIQUE	EVALUATION
	Gestion des ressources	NIVEAU 1	Participer à l'élaboration des menus	
NIVEAU 1		Utiliser l'eau douce avec mesure		
NIVEAU 2		Adapter les menus aux besoins nutritionnels et en respecter le plan		
NIVEAU 3		Effectuer un avitaillement adapté		
NIVEAU 3		Contrôler quotidiennement le niveau de l'eau douce		
NIVEAU 4		Contrôler quotidiennement le niveau de charge des batteries et du carburant		
Répartition des tâches	NIVEAU 1	Conserver un bateau rangé		
	NIVEAU 1	Participer aux tâches collectives		
	NIVEAU 1	Naviguer en groupe de pratiquants solidaires		
	NIVEAU 3	Réaliser la bordée en navigation y compris en sur-puissance et par mer formée		
	NIVEAU 4	Connaître les responsabilités du chef de bord		
	NIVEAU 4	Occuper chaque poste lors des manœuvres en coordination avec le reste de l'équipage		
	NIVEAU 4	Coordonner l'exécution des tâches`		
	NIVEAU 4	Organiser les bordées		
	NIVEAU 5	Gérer et coordonner l'équipage lors des différentes manœuvres		
	NIVEAU 5	Organiser les tâches collectives/gérer un équipage, en habitable		
Communication	NIVEAU 1	Utiliser quelques termes du vocabulaire marin		
	NIVEAU 1	Connaître la personne ou le service à contacter en cas d'incident ou d'accident		
	NIVEAU 3	Annoncer les changements de trajectoire		
	NIVEAU 4	Expliquer ses choix à l'équipage en lien avec son analyse de la situation		
Organisation individuelle	NIVEAU 1	Ranger ses affaires personnelles		
	NIVEAU 1	Avoir une attitude responsable au regard de la consommation d'alcool dans le cadre d'une activité sportive		
	NIVEAU 1	S'hydrater régulièrement		
	NIVEAU 1	Préparer son corps à l'effort (échauffement)		
	NIVEAU 1	Se protéger des UV		
	NIVEAU 1	Respecter les horaires		
	NIVEAU 2	S'habiller en fonction des conditions de navigation présentes ou prévues		
	NIVEAU 2	Faire preuve de bienveillance envers l'ensemble de l'équipage		
	NIVEAU 3	Respecter les temps de repos nécessaires aux autres équipiers		
	NIVEAU 4	Inciter à une attitude responsable au regard de la consommation d'alcool dans le cadre d'une activité sportive		
	NIVEAU 5	Préparer spécifiquement son corps à l'effort en fonction des conditions présentes ou prévues		
	NIVEAU 5	S'étirer en fonction des efforts fournis		

ENVIRONNEMENT-SENS MARIN

SOUS DOMAINE	NIVEAU	COMPETENCE SPECIFIQUE	EVALUATION
Océanographie	NIVEAU 1	Connaître quelques éléments de l'histoire géologique du paysage	
	NIVEAU 1	Reconnaître les milieux littoraux sur la carte et dans le paysage (dunes, falaises rocheuses,...)	
	NIVEAU 2	Observer et connaître l'effet du vent sur l'état de la mer	
	NIVEAU 3	Repérer les zones de courant et de profondeur plus ou moins forte dans les estuaires	
	NIVEAU 4	Connaître des méthodes de cartographie et les sources de leur imprécision	
Marée et courants	NIVEAU 2	Connaître la dynamique des marées ou les éventuels mouvements d'eau en plans d'eau intérieurs	
	NIVEAU 3	Repérer la présence et l'orientation du courant	
	NIVEAU 5	Repérer les zones de vent et de courant potentiellement plus ou moins fort	
Météo	NIVEAU 1	Au port ou à l'arrêt, sur l'eau, savoir d'où vient le vent	
	NIVEAU 2	Evaluer la force du vent et l'état de la mer	
	NIVEAU 5	Reconnaître les principaux phénomènes susceptibles de faire varier les conditions de vent et de mer dans un délai	
Faune et flore	NIVEAU 1	Ramener à terre ses détrit	
	NIVEAU 1	Respecter les consignes de préservation des milieux rencontrés	
	NIVEAU 2	Connaître les espèces naturelles les plus courantes rencontrées sur le plan d'eau	
	NIVEAU 3	Connaître les principaux règlements liés au site de pratique	
	NIVEAU 3	Connaître les espèces naturelles protégées du site de pratique	
	NIVEAU 4	Connaître les règles d'accès et de préservation des sites naturels	
	NIVEAU 5	Veiller au respect des règles de préservation des espèces naturelles	
Métiers et patrimoine	NIVEAU 3	Respecter les autres usagers de l'espace de navigation	
	NIVEAU 5	Connaître les métiers liés au milieu	
	NIVEAU 5	Connaître les principaux éléments du patrimoine maritime, lacustre ou fluvial du site	

● Modalités pédagogiques et organisation

La montée en compétences se fait par la succession de stages de croisière du niveau 1 FFV ou du niveau 3FFV au Niveau 4 FFV.

Durant ces stages, vous développez des compétences d'abord comme équipier (Niveau 1 à 3) puis comme chef de bord (Niveau 4).

Les stages alternent temps de pratique de navigation à la journée ou en embarqué à la semaine, et temps d'apports théoriques.

A la fin de chaque séance, le formateur organise un débriefing et formalise les compétences travaillées, celles qui sont acquises et les objectifs des séances suivantes. Cette progression est formalisée sur des fiches d'évaluation formative pour chaque niveau.

L'hébergement est toujours compris dans les périodes de formation. L'hébergement n'est pas compris dans les périodes de récupération.

Il se fait soit dans les locaux des Glénans (stages dit « sur site »), soit à bord des voiliers (stages dit « en embarqué »).

La nourriture est comprise sur les périodes « sur site » et non comprise sur les périodes « en embarqué ».

Dans les périodes « en embarqué », une caisse de bord est mise en place, directement gérée par les participants (compter 14 euros par jours environ).

Un formateur référent suit la formation, mais la validation du niveau 4 FFVoile, est réalisée par un évaluateur technique FFVoile extérieur à la formation.

Tout au long des modules, des formateurs interviennent en complément du formateur référent.

● Contenus des niveaux

Les contenus des niveaux et compétences à acquérir sont formalisées dans les fiches d'évaluation ci-dessous.

Chaque niveau est organisé en 7 domaines de compétences : Conduite/Manœuvre/Navigation/Sécurité/Technologie/Vie maritime/Environnement

● En cas d'échec à la certification au Niveau 4 FFVoile

Le Niveau 4 FFVoile est défini comme étant autonome sur la conduite d'un navire. Sont évalués les compétences de Chef de bord, de Navigateur, d'équipier de pont et la capacité à récupérer un objet flottant (simulation d'un Homme à La Mer). Ces épreuves sont décrites en page 19.

En cas d'échec à la certification de ce niveau, la suite du parcours prévu ne peut se dérouler selon le planning ci-dessus. Est alors proposée une adaptation de parcours afin de se préparer (ou présenter à nouveau) à la certification. Cette adaptation passe par des stages de Niveau 3 ou Niveau 4 pour renforcer les manques observés. Ces stages ne sont pas inclus dans le devis

Formation pédagogique initiale N° 1 (98h)

● Objectifs

Lors de ce module, tous les Blocs de compétences sont abordés. Seuls le BC3 et les EPMSP (exigences préalables à la mise en situation professionnelle) sont certifiés.

Bloc de compétences N°3 :

- Entretien avec deux évaluateurs à partir de deux études de cas, tirées au sort. Durée 10 minutes maximum pour chacune des études de cas.
- Réalisation de plusieurs parcours simulant une intervention sur un incident en voile afin d'évaluer l'emploi et la maîtrise de différentes techniques professionnelles

EPMSP : gestion d'une urgence simulée suivi d'un entretien de 10 minutes maximum avec 2 évaluateurs.trices concernant les procédures liées au Dispositif de Surveillance et d'Intervention (DSI)

● Modalités pédagogiques

Stage pédagogique de 14 jours (98 heures), sur site et encadré par un.e formateur.trice qualifié.e. Ces deux premières semaines sont consacrées à l'apprentissage et à la validation des compétences liées à la sécurité (EPMSP et Bloc N°3) et à l'organisation des séances de voile : prévisionnel de stage, mises en place et évaluation de la progression des stagiaires (Bloc N°1 et 3). Alternance d'apports en salle, de travaux de groupe (type travaux pratique) et de mise en situation d'encadrement sur l'eau. Les navigations se font à la journée ou demi-journée.

● En cas d'échec à la certification du BC3 et des EPMSP

En cas d'échec à l'épreuve de certification du BC3 et des EPMSP, il n'est pas possible de réaliser le stage pratique. Il faut alors refaire un stage pédagogique pour se représenter à l'épreuve. Ce nouveau stage n'est pas inclus dans le devis.

Formation CQP Initiateur voile : ETAPE 1

Ruban pédagogique semaine 1 : Assurer la sécurité-49h

Programme de formation	Formation théorique	<p>1.1 La réglementation (BC N°2/3)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le DSI - Le code du sport (Article A 322-64 à 70) - Le rôle du RTQ - L'armement obligatoire d'un bateau de sécurité (D240) - Le RIPAM 	<p>1.2 Prévenir des risques (BC N° 1/3)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les conditions du jour et adapter sa séance - Adapter les consignes de sécurité au contexte - Préparer et vérifier le matériel - Associer les stagiaires à la sécurité individuelle et collective 	<p>1.3 Gérer un incident (BC N° 1/3)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prioriser les actions - Intervenir sur un incident - Communiquer - Réaliser un bilan humain - Réaliser un rapport de mer
	Formation pratique	<ul style="list-style-type: none"> - Entraînement pratique aux techniques d'intervention : prise de mat (à la voile et au moteur), remorquage (à la voile et au moteur), ressalage, gréer/dégréer sur l'eau , prendre un ris, récupération HLM, remonter un HLM à bord.... - Entraînement pratique à la gestion d'un incident humain : réaliser un bilan humain, prodiguer les gestes de premier secours en situation, communiquer dans le respect du DSI - Entraînement pratique à la prévention des risques et la gestion de sa flotte/son bord pour éviter le sur-accident : communication des consignes de sécurité et feedback, préparation et vérification de la flotte/du bateau, préparation et vérification du matériel de sécurité (D240, équipement annexe type couteau...), informer et former les stagiaires à être acteur de leur sécurité et celle du groupe 		

Epreuve de certification EPMSP : gestion d'une urgence simulée suivi d'un entretien de 10 minutes maximum avec 2 évaluateurs.trices concernant les procédures liées au Dispositif de Surveillance et d'Intervention (DSI)

Epreuve certification BC N°3 :

- Entretien avec deux évaluateurs à partir de deux études de cas, tirées au sort. Durée 10 minutes maximum pour chacune des études de cas.
- Réalisation de plusieurs parcours simulant une intervention sur un incident en voile afin d'évaluer l'emploi et la maîtrise de différentes techniques professionnelles

Formation CQP Initiateur voile : ETAPE 1

Ruban pédagogique semaine 2 : Préparer un prévisionnel de stage, mettre en place les séances et évaluer la progression des stagiaires-49h				
Programme de la formation	Formation théorique	<p>2.1 Préparer une séance et un prévisionnel de stage (BC N°1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître et comprendre la logique de progression en voile (liaisons directes et indirectes) - Préparer un prévisionnel de stage pour les niveaux 1 à 3 - Déterminer un objectif de séance en lien avec les besoins des stagiaires et les conditions du jour - Connaître les compétences à travailler (carte de progression) - Déterminer des observables (repères et critères de réussite) - Connaître les différentes mises en place/organisations de bord possibles - Anticiper les problématiques possibles et préparer une réponse 	<p>2.2 Mettre en place la séance (BC N°1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser l'échauffement (préparer le corps à la navigation à venir) - Mettre en place la séance, on passe rapidement au travail pédagogique - S'organiser pour observer et intervenir efficacement - Faire l'analyse et émettre des hypothèses - Connaître les différentes modalités d'intervention - Passer une consigne de qualité - Organiser le retour au repos (étirements) - Evaluer le niveau d'atteinte des objectifs et situer les stagiaires sur la carte de progression - Certifier un niveau 	<p>2.3 S'adapter aux différents publics (BC N°1/2)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les spécificités des différents publics (adulte, enfants, adolescents, seniors, sport-santé...) - Comprendre les attentes des stagiaires pour y répondre au mieux
	Formation pratique	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de séances auto-encadrées complètes avec retour formatif - Mise en place de séances auto-encadrées partielles (prise en charge de la partie de séance en lien avec l'objectif de formation du jour) ; dans ce cadre, le/la formateur.trice assure le reste de la séance (ex : prise en charge par le/la moniteur.trice-stagiaire de l'observation/analyse/intervention et prise en charge de la sécurité et la mise en place par le/la formateur.trice) - Observation et/ou intervention auprès de stagiaires réel.le.s dans le cadre de stages en cours et sous supervision du/de la moniteur.trice du stage et du/de la formateur.trice 	<p>2.4 Connaître le fonctionnement d'une structure (BC N°2)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rôle des différents acteurs (interne/externe) - Public accueilli - Organisation logistique - Intervention sur la prévention des discriminations (BC N°2) 	

Stage de mise en pratique pédagogique n°1 (49h)

- **Objectifs**

Ce stage a pour objectif de comprendre le fonctionnement de la structure, organiser son encadrement et communiquer auprès des stagiaires et de l'équipe de la base (**Bloc N°2**).

- **Modalités pédagogiques**

Le stage de mise en pratique n°1 se déroule en stage dans une entreprise d'accueil par des mises en situation d'encadrement sur l'eau lors de stages avec des pratiquants réels.

Ces encadrements sont supervisés par un tuteur disposant de la qualification régionale ou nationale FFV. Au cours de ce stage, le stagiaire devra remplir un dossier sur le Bloc N°2 sur lequel son tuteur.trice émettra un avis. Il.elle devra ramener cet écrit lors de la formation pédagogique N° 2. Ce document servira de support à l'évaluation du Bloc N°2.

Formation pédagogique N°2 (49h)

- **Objectifs**

Lors de ce module, tous les Blocs de compétences sont abordés. Seul le BC2 est certifié

Bloc de compétences N°2 : Entretien de 30 minutes (10 minutes de présentation et 20 minutes de questions) basé sur l'écrit réalisé lors du premier stage pratique, avec 2 évaluateurs.trices.

- **Modalités pédagogiques**

Le module se déroule en organisme de formation, après une semaine de stage de mise en pratique pédagogique, par alternance d'apports en salle et de travaux de groupe (type travaux pratique). Ce stage permet de faire un retour d'expérience sur les stages encadrés. Les moniteur.ices-stagiaires sont formé.es et évalué.es sur la gestion d'un groupe, la connaissance de ta structure (école de voile), de la maintenance et de l'environnement. Lors de ce module, un écrit type rapport de stage et un entretien seront demandés au stagiaire. Ce stage se déroule sur site. La réalisation d' au moins 1 semaine de stage pratique est obligatoire pour suivre la formation pédagogique N°2.

- **En cas d'échec à la certification du BC2**

En cas d'échec à une épreuve de certification du BC2, il faut réaliser un nouveau stage de BC2 afin de se représenter à l'épreuve. Une épreuve de rattrapage est organisée à chaque bloc de compétences.

Formation CQP Initiateur voile : ETAPE 2

Ruban pédagogique semaine 3 : Gérer un groupe, assurer la maintenance, connaître sa structure, animer des séances environnement

Programme de la formation	Maintenance (BC N°3)	Gestion d'équipe et de groupe (BC N° 1/2)	Le projet associatif (BC N°2)	Mettre place des séances « Environnement » dans les stages (BC N° 1)	Navigation Thématiques proposées par la base
	<ul style="list-style-type: none"> - Moteur IB - Gréement - Entretien courant - Electricité - Composite de base (VL) - Réglages statiques des supports (VL) 	<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation d'un stage, du groupe, poser les bases du vivre ensemble - La posture de l'encadrant.e - Prévenir et gérer un conflit - La communication non-violente - Prévention des addictions, le sport bien être 	<ul style="list-style-type: none"> - Passé, présent et futur de l'association - Votre engagement bénévole - Valoriser l'engagement des bénévoles auprès des stagiaires <p>Le cursus de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les qualifications de formateurs.trices - Les stages P 		

Epreuve certification BC N°2 : à partir du dossier projet BC N°2 rédigé lors du stage pratique, entretien de 30 minutes dont 10 minutes de présentation par le.la candidat.e et 20 minutes de questionnement par les évaluateurs.trices

Stage de mise en pratique pédagogique n°2 et certification du bloc de compétences n°1 (98h)

● Objectifs

Ce second stage de mise en pratique pédagogique a pour but de gagner en expérience et certifier les dernières compétences du CQP : l'animation d'une séance et l'enseignement apporté aux stagiaires.

Bloc de compétences N°1 :

le Bloc N°1 est évalué par 2 évaluateurs.trices comme suit :

- Présentation de 10 minutes du prévisionnel de stage et de la séance évaluée
- Encadrement d'une séance complète du briefing au débriefing suivi d'un entretien individuel avec les évaluateurs.trices

● Modalités pédagogiques

Le stage de mise en pratique n°2 se déroule en stage dans une entreprise d'accueil par des mises en situation d'encadrement sur l'eau lors de stages avec des pratiquants réels.

Ces encadrements sont supervisés par un tuteur disposant de la qualification régionale ou nationale FFV.

2 semaines de stage minimum sont nécessaires pour certifier le bloc de compétences n°1.

Cette période peut être insuffisante pour certifier le BC1. Une poursuite de mise en situation pédagogique est possible dans un cadre individuel et ce jusqu'à 3 ans après le premier jour du Bloc N°3.

● En cas d'échec à la certification du BC1

En cas d'échec à une épreuve de certification de BC1, il faut réaliser un nouvel encadrement en stage pratique afin de se représenter à l'épreuve.

Chaque candidat à 3 ans pour certifier l'ensemble des blocs

2.3 Dates et durée

Cette formation est proposée sur 4 bases des Glénans : Concarneau, Marseillan, Paimpol, Vannes/Ile d'Arz

Elle dure 198 Heures.

3. MODALITES DE CERTIFICATION DES BLOC DE COMPETENCES

Le Niveau 4 FFV

Le Niveau 4 FFV est évalué lors d'un stage de 14 jours, répartis en une semaine sur site et une semaine en embarqué.

La certification est composée de 4 épreuves :

- **Epreuve N°1** : Epreuve de démonstration technique sur parcours à tous les postes (barreur, embraque, piano, N°1)

- **Epreuve N°2** : Epreuve écrite de maîtrise des connaissances théoriques dans les domaines suivants :
 - Météorologie
 - Marée
 - Fonctionnement d'un voilier (aérodynamique, hydrodynamique)
 - Représentation mentale
 - Environnement

- **Epreuve N°3** : Epreuve pratique de maîtrise des compétences de Chef de bord et navigateur lors d'une navigation d'un point A à un point B.

- **Epreuve N°4** : Epreuve pratique de récupération d'un objet flottant

Bloc de compétences N°1 à 3 du CQP-IV

EPREUVE	MODALITES	
EPREUVE 1 : BC3	En OF Par un CQP-IV avec formateur régional et 3 ans d'expérience minimum ou BPJEPS	Parcours sécurité Entretien individuel de 30' <ul style="list-style-type: none"> • Entretien avec deux évaluateurs à partir de deux études de cas, tirées au sort. Durée 10 minutes maximum pour chacune des études de cas. • Réalisation de plusieurs parcours simulant une intervention sur un incident en voile afin d'évaluer l'emploi et la maîtrise de différentes techniques professionnelles
EPMSP	En OF Par un CQP-IV avec formateur régional et 3 ans d'expérience minimum ou BPJEPS	gestion d'une urgence simulée suivi d'un entretien de 10 minutes maximum avec 2 évaluateurs.trices concernant les procédures liées au Dispositif de Surveillance et d'Intervention (DSI)
EPREUVE 2 : BC2	En OF Par un CQP-IV avec formateur régional et 3 ans d'expérience minimum ou BPJEPS	Un écrit portant sur les compétences du BC N°2 Un entretien de 30 minutes dont 10 minutes de présentation par le.la candidat.e et 20 minutes de questionnement par les évaluateurs.trices
EPREUVE 3 : BC1	En entreprise Par un CQP-IV avec formateur régional et 3 ans d'expérience minimum ou BPJEPS	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de 10 minutes du prévisionnel de stage et de la séance évaluée -Encadrement d'une séance complète du briefing au débriefing suivi d'un entretien individuel avec les évaluateurs.trices

4. CONTACTS ET REFERENTS

CHARPY	Armance	Responsable Formation Continue	<u>formation.continue@glenans.asso.fr</u>
MINEZ	Laurianne	Responsable administrative	<u>l.minez@glenans.asso.fr</u>
THOMAS	Anne	Responsable pédagogique-Base de Paimpol	<u>a.thomas@glenans.asso.fr</u>
GRIES	Marie-Pierre	Responsable pédagogique-Base de Vannes-Iles d'Arz	<u>mp.gries@glenans.asso.fr</u>
PUFFERRA	Aurore	Responsable pédagogique-Base de Marseillan	<u>a.pufferra@glenans.asso.fr</u>
FOURNIE	Benoit	Référent handicap	<u>b.fournie@glenans.asso.fr</u>
MENOT	Yoann	Responsable Formation-Référent mobilité	<u>y.menot@glenans.asso.fr</u>

5. TARIFS / FINANCEMENTS ET INSCRIPTION

Tarifs selon devis détaillés pour chaque session de formation (cf. site internet)

Modalités de financements possibles :

- CPF
- Financement personnel
- Projet de Transition Professionnelle/Transition pro : <https://www.transitionspro.fr/>
- France Travail (à voir avec son conseiller France Travail)
- Région Bretagne (Qualif-emploi individuel)
- Région Grand-Est (Qualif-emploi individuel)
- AFDAS
- ANFH
- Tout autre organisme finançant de la formation dont vous auriez connaissance.

Modalités d'inscription :

Les modalités de sélection pour les formations sont les suivantes :

Formations de N1 :

- 1 - Information collective en visio-conférence (cf. liens et dates sur le site internet)
- 2 - Entretien : un entretien de sélection d'environ 30 minutes aura lieu en visio-conférence à la suite de l'information collective.

Formations de N3 :

- 1 - Information collective en visio-conférence (cf. liens et dates sur le site internet)
- 2 - Tests de positionnement techniques et théoriques (cf. modalités d'inscription sur le site internet)
- 3 - Entretien de motivation

Postuler via le lien suivant : [NetYParéo - Portail YPareo Les Glénans - CANDIDATURE FORMATION PROFESSIONNELLE LES GLENANS \(ymag.cloud\)](#)

6. ACCESSIBILITE PSH

Traitement des demandes de parcours de formation des Personnes en Situation de Handicap

- Etude de faisabilité opérationnelle du parcours de formation : les entretiens individuels initiaux permettent d'effectuer une première évaluation. Celle-ci est affinée ensuite par la définition des adaptations à envisager pour les phases de tests préalables à l'entrée, de formation, de certification et de mise en situation de travail.
- Etude des possibilités de financement : suite aux entretiens individuels préalables, la consultation des partenaires financeurs permet de déterminer les possibilités de financement selon la situation des personnes.

Pour tous renseignements, merci de contacter :

- o Benoît FOURNIE : Tél. : 07 89 65 17 80 / mail : b.fournie@glenans.asso.fr
- o Armance CHARPY : Tél. : 06.95.70.11.71 / mail : a.charpy@glenans.asso.fr



Equivalences PSC1 version novembre 2023

Diplômes équivalents au PSC1

Attestation de formation aux premiers secours (AFPS)

Article 3 de l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 ». N'est plus dispensé depuis le 31/12/2007.

Attestation de Formation aux Gestes et Soins d' Urgences niveau 1 ou 2 (AFGSU1 ou AFGSU2)

Arrêté du 23 août 2019 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 ». Toujours dispensé.

Brevet National de Premiers Secours (BNPS)

Article 1 du titre 1 de la version initiale du décret n°91-834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours. Délivré par les préfetures jusqu'en 1996. N'est plus attribué.

Brevet National de Secourisme (BNS)

Article 19 du décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours. N'est plus dispensé depuis 1991.

Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Arrêté du 5 décembre 2002 relatif à la prise en compte des acquis pour les titulaires du certificat de sauveteur-secouriste du travail et pour les titulaires de l'attestation de formation aux premiers secours. Les titulaires du certificat de sauveteur-secouriste du travail à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'attestation de formation aux premiers secours.

Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours Avec Matériel (AFPCPSAM)

Article 4 de la version de l'arrêté du 24 août 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premier secours en équipe de niveau 1 ». N'est plus attribué depuis 2007.

Brevet de surveillant de baignade

Brevet National de Sécurité Aquatique (BNSSA)

Certificat de formation aux activités de premiers secours en équipe (CFAPSE)

Certificat de sécurité sauvetage délivré par la Direction Générale de l'Aviation Civile

Brevet de brancardier secouriste

Brevet de Premiers Secours en Equipe niveau 1 ou 2 (PSE1 ou PSE2)

**Attestation de Formation
Complémentaire aux Premiers
Secours Avec Matériel (AFCPSAM)**



**Diplôme de Premiers Secours en
Equipe de niveau 1 (PSE1)**



**Attestation de Formation aux
Premiers Secours (AFPS)**



Brevet de Surveillant de Baignade



**Attestation de Formation aux Gestes
et Soins d'Urgences (AFGSU)**



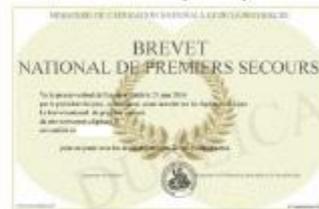
**Brevet National de Sécurité
Aquatique (BNSSA)**



**Brevet National de Secourisme
(BNS)**



**Brevet National de Premiers
Secours (BNPS)**



**Certificat de sécurité sauvetage
délivré par la direction générale de
l'aviation civile**



**Certificat de Sauveteur Secouriste du
Travail (SST) ***



* En cours de validité

**Certificat de formation aux activités de
premiers secours en équipe (C.F.A.P.S.E.)**



Brevet de brancardier secouriste



Diplômes non équivalents au PSC1

Attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie

Brevet européen de premiers secours (BEPS)

Certificat fédéral de premiers secours (CFPS)

Certificat militaire d'aptitude aux gestes élémentaires de survie

Initiation à l'alerte et aux premiers secours (IAPS)

Initiation aux Premiers Secours (IPS)

Initiation à la réduction des risques (IRR)

Liste des professions qui dispensent de passer le PSC 1 (titulaires des diplômes d'état)

Chirurgien dentiste

Infirmier

Médecin

Pharmacien

Vétérinaire

Sage-femme

Cas particuliers

Le BEPS (Brevet Européen de Premiers Secours) est délivré par la Croix-Rouge en même temps que le PSC1.

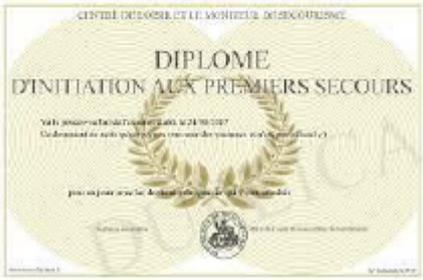
Il est reconnu dans toute l'Europe par les sociétés Croix-Rouge de ces pays (mais uniquement par la Croix-Rouge).

Diplômes non équivalents au PSC1

Certificat militaire d'aptitude aux gestes élémentaires de survie



Initiation aux Premiers Secours (IPS)



Attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie



Initiation à l'alerte et aux premiers secours (IAPS)

Initiation à la réduction des risques (IRR)

Brevet européen de premiers secours (BEPS)

Certificat Fédéral de Premiers Secours (CFPS)

Liste des professions qui dispensent de passer le PSC 1
(titulaires des diplômes d'état)

**Infirmier diplômé
d'Etat**



Pharmacien



Médecin



Chirurgien-dentiste



Sage-femme



Vétérinaire



Les diplômes ne donnant droit à aucune équivalence

Les diplômes délivrés par des sociétés, françaises et étrangère, ne bénéficient pas d'équivalence de droit.

Les diplômes étrangers, hors le cas des diplômes Monégasques.

Les titres délivrés par le gouvernement de Nouvelle Calédonie depuis 2016.

Les diplômes internes aux associations et aux sociétés, françaises ou étrangères, s'ils ne sont pas prévus par la réglementation française.

Le GES (Gestes Elémentaires de Survie), disparu en même temps que ne le BNS.

Le diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute.

Les pompiers

Equipier Prompt Secours (EPS)

Article 1 de l'arrêté du 29 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe niveau 1 ».

Secours à personnes niveau 1 (SAP1)

Arrêté du 14 août 2008 portant reconnaissance des compétences de l'unité de valeur de formation « secours à personnes de niveau 1 » avec celles des unités de compétences « premiers secours en équipe de niveau 1 » et « premiers secours en équipe de niveau 2 ».

Equipier secours d'urgence aux personnes (Eq SAP)

Article 4 de l'arrêté du 14 novembre 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 ».

Formation élémentaire en filière « secours à victimes » (SAV)

Article 4 de l'arrêté du 14 novembre 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 ».

Formation élémentaire en filière « sapeur-pompier de Paris » (SPP)

Article 4 de l'arrêté du 14 novembre 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 ».

Formation élémentaire en filière « spécialiste » (SPE)

Article 4 de l'arrêté du 14 novembre 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 ». Uniquement si délivré par le bataillon des marin pompiers de Marseille (BMPM).

Cas particuliers

Pompiers

Equipier Prompt Secours (EPS)	Secours à personnes niveau 1 (SAP1)
Equipier secours d'urgence aux personnes (Eq SAP)	Formation élémentaire en filière « secours à victimes » (SAV)
Formation élémentaire en filière « sapeur-pompier de Paris » (SPP)	Formation élémentaire en filière « spécialiste » (SPE)

Le BEPS (Brevet Européen de Premiers Secours) est délivré par la Croix-Rouge en même temps que le PSC1.

Il est reconnu dans toute l'Europe par les sociétés Croix-Rouge de ces pays (mais uniquement par la Croix-Rouge).



ATTESTATIONS DE REUSSITE



Pour les attestations de réussite et de fin de formation il est nécessaire que sur les documents soit indiqué :

Nom

Prénom

Date de Naissance

Date de formation

Numéro de formation

le nom de l'Organisme de formation

Tampon ou signature de l'organisme de formation

Epreuves validées / acquises